



Municipalité de
Rivière-Bleue
À la croisée des Frontières

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 7 mai 2024 à 19h30 à la salle du conseil, situé au 32 rue des Pins Est à Rivière-Bleue. Le conseil municipal statuera sur cette demande.

- Une demande de dérogation mineure a été déposée relativement au lot 6 546 551 rue Saint-Joseph Sud à Rivière-Bleue.
- La dérogation demandée vise à autoriser un chalet de 18,58 m². Selon le règlement de zonage en zone de villégiature la superficie au sol minimale autorisé est de 60 m².
- Le Comité consultatif d'Urbanisme à la suite de sa rencontre du 23 avril 2024 recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure sans condition.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir ses commentaires par écrit à l'attention de la soussignée, avant la tenue de cette séance

Donné à Rivière-Bleue ce 23^e jour du mois d'avril 2024.

Claudie Levasseur
Directrice générale

Certificat de publication (articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 15 heures et 17 heures, ce vingt-troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte de l'Édifice municipal et sur le site internet de la municipalité, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Directrice générale